



## **40<sup>ème</sup> Réunion du Comité permanent**

*Bonn, Allemagne, 7-8 novembre 2012*

UNEP/CMS/StC40/17

### **ACTUALISATION SUR LA GESTION DE L'INFORMATION**

*(Préparé par le Secrétariat PNUE/CMS)*

#### **Introduction**

1. L'intégration d'informations scientifiques et techniques nécessite de garantir une cohérence et une pratique optimale dans la compilation d'informations en développant des outils de gestion de l'information, en améliorant l'accès à l'information déjà collectée par les Secrétariats sur les espèces migratoires et en étant en mesure d'analyser les données collectées. L'intégration est nécessaire non seulement entre les membres de la Famille CMS, mais également entre les conventions liées à la biodiversité, en particulier concernant les données actuelles sur les diverses tendances qui ont des impacts sur les espèces migratrices, comme les informations sur l'état des écosystèmes, le changement climatique et la pollution marine et terrestre. L'intégration est devenue encore plus importante avec la nécessité de satisfaire les Objectifs 2010 pour la biodiversité et le développement des indicateurs de biodiversité mis en place par la Convention sur la diversité biologique.
2. **L'Objectif 1 du Plan stratégique (Résolution 10.5)** est d'« assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices sont basées sur la meilleure information possible ». Cela inclut la collecte et la gestion des données pertinentes sur l'état des espèces et des groupes d'espèces, sur les menaces auxquelles ils sont confrontés et sur les mesures prises pour faire face à ces menaces.
3. **La Résolution 10.7** reconnaît la nécessité de moderniser et simplifier ses outils d'échange d'information. Au fur et à mesure que la CMS gagne en importance et que la coopération avec les Accords environnementaux multilatéraux et les organismes de conservation poursuit sa progression, les méthodes d'échanges d'information entre ces groupes devraient y être adaptées. Il est essentiel pour la conservation de la biodiversité dans son ensemble que la communauté environnementale soit en mesure de partager aisément des informations. Afin de permettre des prises de décision efficaces et positives, des informations actualisées doivent être facilement disponibles et accessibles. Le Secrétariat de la CMS souhaite fournir à ses Parties le même type d'information.
4. L'harmonisation et l'interopérabilité des systèmes de gestion de l'information au sein de la Famille CMS est une des actions prescrites par la **Résolution 10.9 (Annexe 1, Activité 9)**. Un groupe de travail spécial constitué de représentants de l'AEWA, l'ASCOBANS, la CMS et EUROBATS a été constitué pour le projet actuel de site web et de base de données. Ce groupe se rencontre régulièrement pour discuter des besoins et piloter le processus.

#### **Base de données en ligne et nouveau site web de la Famille CMS**

5. Le Secrétariat a chargé une société de logiciels et développement web de mettre en œuvre une base de données en ligne qui permette le stockage, la structuration et l'extraction de différents types d'information que le Secrétariat gère et fournit aux Parties et aux partenaires. Cela comprend des données sur les espèces, les pays, les projets, les contacts, les rapports, les publications, les réunions, les documents et les menaces.

6. Dans un premier temps, cette base de données sera destinée à un usage interne des Secrétariats impliqués de la même manière que pour InforMEA. À une étape ultérieure, lorsque le nouveau site web de la Famille CMS sera mis en œuvre et relié à cette base de données, tous les acteurs bénéficieront de cette nouvelle manière de stocker et extraire les données.

7. Cette nouvelle structure constituera une amélioration pour la collecte, la structuration, le partage et la transmission d'informations en lien avec la Convention et les instruments de la CMS qui vont y participer. Cela permettra des recherches poussées combinant différents critères et pourra ainsi faciliter l'extraction d'information sur des sujets spécifiques. La nouvelle base de données permettra également à la CMS et aux instruments prenant part au projet de participer pleinement à InforMEA.

8. InforMEA est un portail d'information en ligne pour les Accords environnementaux multilatéraux, qui recueille les données issues des sites web de ces accords tels que les résolutions, les dates de réunions, les contacts et les informations relatives aux pays. Il vise à fournir un service centralisé pour les informations concernant toutes les conventions en lien avec la biodiversité. L'intérêt majeur d'InforMEA est que les informations pertinentes sont automatiquement extraites des sites web de chaque AEM. La CMS ainsi que les autres conventions relatives à la biodiversité posteront des éléments sur leurs sites web respectifs, qui alimenteront l'information disponible sur le portail, permettant ainsi aux utilisateurs de comparer rapidement et facilement des documents provenant de différentes conventions. Une fois la configuration technologique appropriée en place, l'information est actualisée par les AEM eux-mêmes sans aucun travail supplémentaire. Le site web actuel de la CMS ne permet pas l'extraction automatique d'information, et ce projet de base de données en ligne vise à combler cette lacune. Les Parties de la CMS tireront avantage de cette amélioration technique car il sera plus facile de chercher et trouver des documents au sein des différents AEM.

9. La mise en œuvre du projet de base de données en ligne a été rendue possible grâce au généreux soutien financier du Gouvernement allemand. Des financements complémentaires seront nécessaires pour les prochaines étapes comprenant la conception d'un site web de la Famille CMS complètement nouveau comme cela est prévu dans le processus de Structure future.

### **Nouvel espace de travail en ligne pour le Conseil scientifique (voir aussi Doc 11.3)**

10. Le Secrétariat a chargé un consultant d'actualiser l'espace de travail en ligne déjà existant du Comité technique de l'AEWA et d'en programmer de similaires pour le Conseil scientifique de la CMS et les Comités consultatifs d'EUROBATS et ASCOBANS. Le consultant a entamé son travail en juin 2012, la date d'achèvement de projet étant prévue quatre mois plus tard.

11. L'espace de travail en ligne du Conseil scientifique de la CMS est constitué d'un nouvel espace de communication et d'une zone de travail en ligne, protégés par mot de passe, et spécifiquement conçus pour répondre aux besoins du Conseil scientifique et de ses groupes de travail. Ce nouvel espace de travail est structuré en fonction des groupes de travail et des procédures stratégiques actuelles du Conseil scientifique.

12. Les fonctions incluent un espace dédié pour chaque groupe de travail dans la Zone de travail, une Zone de discussion séparée où les membres peuvent créer des sujets de forum non couverts par les groupes de travail, ainsi qu'une Zone ressource qui permet un accès aisé et rapide aux documents liés à la CMS. Les membres pourront travailler ensemble sur des projets de documents, partager leurs commentaires et leurs dernières recherches, et proposer de nouvelles options politiques. L'espace de travail est conçu pour devenir l'outil principal du Conseil scientifique pour la révision des projets de Résolutions, les avant-projets de lignes directrices et autres documents. Il servira également à l'archivage des activités et communications du Conseil scientifique.

13. Suite à l'expérience positive de l'AEWA, le groupe de travail sera administré par le Secrétariat de la CMS. Le Président et le Vice-Président du Conseil scientifique, de même que les Présidents des groupes de travail, auront des responsabilités particulières pour faciliter le travail du Conseil scientifique.

14. L'espace de travail en ligne a été initialement développé pour le Comité technique de l'AEWA en 2008. La version révisée a été mise en œuvre en 2012 et est maintenant utilisée par des organes scientifiques de la CMS et de trois Accords sous l'égide de la Convention, à savoir l'AEWA, l'ASCOBANS et EUROBATS.

15. L'amélioration et le développement de l'espace de travail en ligne ont été rendus possibles grâce au généreux soutien financier de la Suisse. En fonction des ressources financières disponibles, des espaces de travail en ligne d'un format similaire peuvent maintenant être conçus relativement rapidement pour les instruments de la CMS ou d'autres groupes de travail qui pourraient être intéressés par cet outil.

**Action requise :**

Le Comité permanent est invité à :

- a. Prendre note et commenter le projet de base de données en ligne ;
- b. Prendre note et commenter le projet d'espace de travail en ligne ;
- c. Faire part de ses observations afin d'orienter le Secrétariat dans la mise en œuvre des activités de gestion de l'information pendant l'intersession.